



NATIONS UNIES
 ASSEMBLEE
 GENERALE

UN LIBRARY



Distr.
 GENERALE
 A/35/526
 10 octobre 1980
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
 Point 53 de l'ordre du jour

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES
 REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de
 l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les
 réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Rapporteur : M. Ole Peter KOLBY (Norvège)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 9	2
A. Historique	1 - 3	2
B. Examen du rapport du Groupe de travail à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale	4 - 8	2
C. Mandat du Groupe de travail	9	3
II. ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL EN 1980	10 - 14	4
III. LA SITUATION FINANCIERE DE L'OFFICE	15 - 17	6
IV. CONCLUSIONS	18 - 23	8

I. INTRODUCTION

A. Historique

1. Le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été institué en vertu de la résolution 2656 (XXV) du 7 décembre 1970 pour étudier tous les aspects du financement de l'Office. Dans cette résolution, l'Assemblée a prié le Groupe de travail d'aider le Secrétaire général et le Commissaire général de l'Office à trouver une solution aux problèmes posés par la crise financière de l'Office.

2. A sa vingt-cinquième session et à ses sessions suivantes, l'Assemblée générale a examiné les rapports que lui a présentés le Groupe de travail 1/ et a adopté des résolutions dans lesquelles elle félicitait le Groupe de travail de ses efforts et l'invitait à les poursuivre pour une nouvelle période d'un an 2/.

3. Le Groupe de travail se compose des représentants des pays suivants : Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Japon, Liban, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Trinité-et-Tobago et Turquie. Au cours de 1980, la présidence du Groupe a été assurée par MM. Orhan Eralp et A. Coskun Kirca (Turquie) et la vice-présidence par MM. Clarus Kobina Sekyi et Hilary Kuwele Ziniel (Ghana).

B. Examen du rapport du Groupe de travail à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale

4. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a examiné le rapport du Groupe de travail sur ses activités de l'année 1979 3/ au titre du point 50 de l'ordre du jour intitulé "Office de secours et de travaux des Nations Unies

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8264; ibid., vingt-sixième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/8476; ibid., vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8849; ibid., vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9231; ibid., vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9815; ibid., trentième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, documents A/10268 et A/10334; ibid., trente et unième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/31/279; ibid., trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/278; ibid., trente-troisième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/33/320.

2/ Résolutions 2791 (XXVI) du 6 décembre 1971, 2964 (XXVII) du 13 décembre 1972, 3090 (XXVIII) du 7 décembre 1973, 3330 (XXIX) du 17 décembre 1974, 3419 (XXX) du 8 décembre 1975, 31/15 C du 23 novembre 1976, 32/90 D du 13 décembre 1977 et 33/112 D du 18 décembre 1978.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/34/567.

/...

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient". A sa 4ème séance plénière, le 21 septembre 1979, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à son ordre du jour et de le renvoyer à la Commission politique spéciale, qui l'a examiné de sa 6ème à sa 14ème séance, entre le 17 et le 26 octobre 1979.

5. A la 10ème séance de la Commission, le 23 octobre, le représentant des Pays-Bas a présenté un projet de résolution (A/SPC/34/L.6) intitulé "Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient", parrainé par l'Allemagne, République fédérale d', le Canada, le Danemark, l'Espagne, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Suède, la Trinité-et-Tobago, la Yougoslavie et le Zaïre.

6. Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale :

a) Félicite le Groupe de travail des efforts qu'il a accomplis pour contribuer à assurer la sécurité financière de l'Office;

b) Prend acte, en l'approuvant, du rapport du Groupe de travail;

c) Prie le Groupe de travail de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général, en vue du financement de l'Office pendant une nouvelle période d'un an;

d) Prie le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et l'assistance nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

7. A sa 14ème séance, le 26 octobre, la Commission politique spéciale a adopté ce projet de résolution sans procéder à un vote.

8. A sa 76ème séance plénière, le 23 novembre 1979, l'Assemblée générale a examiné le projet de résolution relatif au Groupe de travail dont l'adoption avait été recommandée par la Commission politique spéciale, ainsi que d'autres projets de résolution relevant du même point de l'ordre du jour. L'Assemblée a adopté à l'unanimité le projet de résolution, qui est devenu la résolution 34/52 D.

C. Mandat du Groupe de travail

9. Dans sa résolution 34/52 D, l'Assemblée générale a prié le Groupe de travail de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général, en vue du financement de l'Office pendant une nouvelle période d'un an.

/...

II. ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL EN 1980

10. Le Groupe de travail a suivi avec préoccupation la situation financière de l'Office et son évolution au cours de l'année. A cet égard, il a tenu des réunions au Siège de l'Organisation des Nations Unies en mars et en octobre 1980 avec le Commissaire général, M. Olof Rydbeck.

11. A la 63ème séance, le 27 mars 1980, le Commissaire général a informé le Groupe de travail de la situation financière de l'Office à cette date, ainsi que des mesures qu'il prenait pour faire face au déficit. Ces mesures consistaient, d'une part, à demander aux donateurs d'augmenter leurs contributions pour 1980 et, d'autre part, à établir une liste des postes budgétaires qui ne seraient pas approuvés tant qu'on ne recevait pas de recettes supplémentaires. Le programme d'enseignement de l'Office inquiétait particulièrement le Commissaire général qui avait été informé que, sauf versement de contributions supplémentaires, il serait impossible de maintenir l'ensemble des activités dans ce domaine à leur niveau actuel jusqu'à la fin de l'année. Le Commissaire général se verrait alors contraint de réduire les services et, après avoir examiné les différentes possibilités, il avait décidé d'envisager de cesser de fournir un appui financier aux écoles de l'Office en Jordanie et en République arabe syrienne à partir de septembre 1980. Il prévoyait pas les graves conséquences que pourrait avoir cette mesure s'il était forcé de l'appliquer, mais elle présentait l'avantage sur les autres solutions de laisser du temps pour solliciter des contributions supplémentaires. Il n'entreprendrait aucun effort pour éviter d'avoir à prendre une telle mesure et il invitait le Groupe de travail à l'aider.

12. Le Groupe de travail est convenu d'avoir des consultations pour étudier par quels moyens il pourrait aider le Commissaire général dans ses efforts et de tenir une nouvelle réunion à ce sujet dans un proche avenir.

13. A sa 64ème séance, le 18 avril 1980, le Groupe de travail a élu M. Hilary Kuwele Ziniel (Ghana) à la vice-présidence. Le Groupe de travail a examiné les mesures susceptibles d'aider le Commissaire général à obtenir des contributions. Il a été convenu que le Président, au nom du Groupe de travail, devrait lancer un appel urgent à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, ainsi qu'aux chefs des secrétariats de ces institutions pour qu'ils fournissent les fonds supplémentaires nécessaires pour permettre à l'Office de maintenir à leur présent niveau ses prestations de services aux réfugiés palestiniens et éviter les conséquences évoquées par le Commissaire général. Le Groupe de travail a approuvé le texte d'une lettre à cet effet qui a été envoyée par le Président le 18 avril 1980.

14. A sa 65ème séance, le 3 octobre 1980, le Groupe de travail a rendu hommage aux qualités de chef de son président sortant, M. Eralp, et il a élu à la présidence M. A. Coskun Kirca (Turquie). Le Groupe de travail a été saisi d'un rapport du Commissaire général de l'Office l'informant de l'évolution de la situation depuis le mois de mars ainsi que de la situation financière de l'Office à cette date et de ses perspectives pour 1981. Le Commissaire général était en mesure d'informer le Groupe de travail qu'un certain nombre de gouvernements avaient généreusement

/...

versé des contributions spéciales supplémentaires pour 1980. Il avait été ainsi possible d'autoriser le maintien de l'appui financier aux écoles de l'Office en Jordanie et en République arabe syrienne jusqu'à la fin de 1980. On trouvera dans la section III ci-après des renseignements détaillés sur la situation financière de l'Office ainsi que sur les perspectives pour 1981, telles que les a décrites le Commissaire général. Les observations du Groupe de travail à ce sujet sont consignées dans la section IV du présent rapport.

III. LA SITUATION FINANCIERE DE L'OFFICE

15. Au début de 1980, le Commissaire général a estimé que les dépenses nécessaires en 1980 pour maintenir les services fournis aux réfugiés palestiniens aux niveaux fixés, financer des moyens et installations adéquats pour la fourniture de ces services et rémunérer le personnel compte tenu des hausses du coût de la vie étaient de l'ordre de 211,5 millions de dollars, alors que les contributions annoncées et escomptées pour l'année n'étaient que de 155,2 millions de dollars, ce qui laissait un déficit estimatif de 56,3 millions de dollars. En outre, en dehors du budget, l'Office avait besoin de 4 millions de dollars pour reconstituer son fonds de roulement. En même temps, le Commissaire général a adressé une liste de dépenses budgétaires équivalant approximativement au montant du déficit et a suspendu l'allocation de fonds à ce titre. Ces dépenses non approuvées ont été classées selon un ordre de priorité, le maintien de l'appui financier aux écoles de l'Office en Jordanie et en République arabe syrienne venant en tête.

16. En octobre 1980, le montant estimatif révisé des dépenses inscrites au budget avait été porté à 211,3 millions de dollars, tandis que les contributions annoncées ou escomptées avaient atteint 174,2 millions de dollars, ramenant ainsi le déficit à 37,1 millions de dollars. Grâce aux généreuses contributions supplémentaires de certains gouvernements, le Commissaire général avait pu approuver les crédits nécessaires pour continuer à fournir un appui financier aux écoles de l'Office en Jordanie et en République arabe syrienne jusqu'à la fin de 1980, ainsi que pour faire face à l'augmentation des coûts prévue pour 1980 comme suite aux recommandations de l'enquête sur les salaires effectuée par la Commission de la fonction publique internationale, lesquelles doivent être appliquées aux traitements versés au personnel local des zones de la riv. occidentale et de Gaza. Toutefois, si d'autres contributions importantes n'étaient pas reçues d'ici la fin de l'année, le Commissaire général ne disposerait pas de fonds suffisants pour approuver les autres dépenses inscrites sur la liste ni pour reconstituer le fonds de roulement de l'Office.

17. Le Commissaire général a réaffirmé qu'en 1981, l'Office avait l'intention de suivre la pratique consistant à établir aussitôt que possible une liste des dépenses budgétaires différées équivalant au montant du déficit et à ne les transférer de la catégorie des dépenses non approuvées à celle des dépenses approuvées que si des recettes supplémentaires étaient annoncées. D'après les estimations actuelles, les besoins financiers de l'Office en 1981 s'élèveraient à 236,9 millions de dollars, y compris un montant de 6 millions de dollars pour reconstituer le fonds de roulement. Cela représentait une augmentation de 20 millions de dollars par rapport à 1980, en dépit du fait qu'aucun crédit n'avait été inscrit au budget de 1981 pour la farine que les rations de base comportaient initialement. Les prévisions de recettes étaient nécessairement moins précises que les prévisions de dépenses. En supposant que les donateurs maintiennent leurs contributions au niveau de 1980, le montant estimatif du déficit serait de 56,7 millions de dollars. Si toutefois les contributions supplémentaires qui avaient été versées en 1980 n'étaient pas renouvelées, le déficit atteindrait 70,4 millions de dollars. Il était donc clair que faute d'une augmentation sensible des recettes en 1981, l'Office devrait de nouveau envisager la possibilité de réduire ses programmes d'enseignement. En outre,

/...

en raison de l'ampleur croissante du déficit, l'Office aurait moins de temps à consacrer qu'en 1980 aux activités d'appel de fonds. D'après les projections actuelles, lesquelles étaient basées sur les contributions annoncées lors de la Conférence organisée à cet effet, l'Office devra cesser de fournir un appui financier à ses écoles de Jordanie et de République arabe syrienne dès janvier 1981 ou bien retirer cet appui aux écoles qui en bénéficient dans l'ensemble des cinq zones d'opérations à la fin de l'année scolaire en mai/juin 1981.

IV. CONCLUSIONS

18. Le Groupe de travail reste convaincu que tant que le problème des réfugiés de Palestine n'aura pas été réglé de façon juste et durable, les services humanitaires fournis par l'Office dans le domaine des secours, de la santé et de l'enseignement resteront indispensables.

19. La situation financière de l'Office reste très préoccupante. Au cours de 1980, il n'a été possible d'éviter une réduction draconienne des services que grâce à l'appui généreux que continuent à fournir un nombre relativement restreint de pays ainsi que grâce aux contributions supplémentaires généreuses qui ont été versées.

20. Dans sa résolution 32/90 A, dans laquelle elle a décidé de prolonger le mandat de l'Office pour une nouvelle période de trois ans, l'Assemblée générale a souligné que le financement de l'Office devait être assuré sur une base solide et a lancé un appel à tous les pays pour qu'ils participent au financement de l'Office. Malgré cette résolution et les efforts déployés par le Commissaire général et le Groupe de travail, il n'a pas été possible d'y parvenir au cours de l'année écoulée. La charge principale du financement de l'Office continue à être assumée par un nombre relativement restreint de pays.

21. Les perspectives financières de l'Office pour 1981 sont très préoccupantes. Le déficit financier prévu pour 1981 est sans précédent dans l'histoire de l'Office. Si ses recettes n'augmentent pas de façon substantielle en 1981 par rapport à 1980, l'Office devra réduire son programme d'enseignement et différer plusieurs autres catégories de dépenses. Une telle réduction des services fournis par l'Office entraînerait de graves conséquences sur le plan social et politique et aurait des incidences sur les réfugiés, les pays hôtes et les perspectives d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le maintien des services fournis par l'Office représente une obligation pour la communauté mondiale tout entière agissant par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies.

22. En conséquence, le Groupe de travail invite une nouvelle fois les gouvernements qui n'ont pas encore versé de contributions à l'Office à commencer à le faire. Il invite instamment les gouvernements qui jusqu'à présent n'ont versé que des contributions relativement modestes à contribuer plus généreusement au financement de ses activités. Le Groupe de travail exprime l'espoir que les gouvernements qui se sont montrés si généreux par le passé continueront à augmenter leurs contributions.

23. Compte tenu de la situation financière très grave à laquelle l'Office devra faire face en 1981, le Groupe de travail continuera de se tenir à la disposition du Commissaire général pour l'aider dans ses activités d'appel de fonds.
